

Aides au Développement des Pratiques Saison 2024

Tennis à l'école :

Montant de l'Aide : 150€ par club cumulable avec l'aide « projet club » de la ligue.

Conditions d'attribution : minimum 4 séances - prise de licences scolaires - Signature d'une convention avec l'école.



Tournois vert et orange :

Montant de l'Aide : 25€ par tournoi.

Conditions d'attribution : minimum 4 participants.



Développement des nouvelles pratiques Padel et Beach tennis :

Montant de l'Aide : 200€ par club.

Conditions d'attribution : action de promotion de l'activité avec achat de matériel et/ou rémunération d'un prestataire (présentation de factures justificatives pour un montant minimum de 200€)



Participation U18 aux tournois ITF, TE, CNGT, P1000, BT1000 et +

Montant de l'Aide : 50€ par Tournoi.

Conditions d'attribution : présenter un justificatif de participation, 10 tournois maximum.



Aide pour l'organisation d'un tournoi CNGT :

Montant de l'Aide : 2000€ par club.

Conditions d'attribution : Associer le comité départemental à cet événement.



Les justificatifs doivent être transmis au comité départemental avant le 20 août 2024 pour mise en paiement fin août 2024.

Validé lors du comité directeur du 2 octobre 2023.